

Primes d'encouragement pour élèves et étudiants

Le Conseil communal a décidé dans sa séance du 27 mars 2023 d'adopter des primes d'encouragement/de mérite pour élèves et étudiants comme indiquées ci-dessous à partir de l'année scolaire 2022/2023.

Prime d'encouragement pour élèves

Les élèves, qui ont leur domicile dans la commune de Waldbillig depuis le 15 septembre de l'année pour laquelle la prime est demandée et qui fréquentent les classes supérieures des écoles de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général - 3^e à 2^e - reconnues comme telles par l'État pourront bénéficier de la part de la Commune de Waldbillig d'une prime d'encouragement de 150€, s'ils ont passé avec succès l'année scolaire.

Aucune prime d'encouragement n'est allouée à un élève ayant subi un échec, ayant redoublé sa classe ou ayant, lors d'un changement d'établissement à la fin de l'année scolaire, opté pour une classe du même niveau d'études.

Les élèves ayant réussi à la classe finale du cycle d'études secondaires, secondaires techniques ou professionnelles, récompensé par l'obtention d'un diplôme (lière, 13ième, 14ième paramédicale ou équivalent), bénéficieront d'une prime de mérite de 400 €.

Les demandes en obtention de la prime sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins pour le 30 septembre au plus tard de l'année scolaire révolue.

Prime d'encouragement pour études universitaires ou supérieures

Les étudiants qui ont leur domicile dans la commune de Waldbillig et qui effectuent des études universitaires ou supérieures pourront bénéficier de la part de la commune de Waldbillig d'une prime de mérite de 900€ pour l'obtention du diplôme de bachelor, pour le brevet de technicien supérieur et le brevet de maîtrise et de 1.000€ pour l'obtention du diplôme de master et du diplôme de doctorat.

Les étudiants qui effectuent des études universitaires qui ne correspondent pas à celles d'autres études et qui ne se terminent pas forcément par l'obtention des diplômes mentionnés peuvent aussi bénéficier de primes de mérite. Le collège échevinal vérifie leur dossier de demande et décide sur la régularité de l'accord de la prime.

Ces études peuvent avoir lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Les demandes en obtention de la prime sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins au plus tard 6 mois après l'obtention du diplôme.

Critères en obtention d'une prime d'encouragement

Les demandes en obtention de la prime sont à introduire dans les délais mentionnés sur papier libre, les demandes par mail ne sont pas acceptées. Les demandes incomplètes et hors délai ne sont pas prises en considération.

En cas de fraude ou tentative de fraude par des déclarations inexactes, le bénéficiaire est tenu de rembourser intégralement le montant lui accordé. Il perd en outre son droit ultérieur à une prime d'encouragement.

Information RGPD

Les données personnelles collectées à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale de Waldbillig. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles conformément au Règlement Européen de Protection des Données du 25 mai 2018. Les données collectées seront conservées jusqu'à révocation de votre part, conformément aux exigences légales prévues en la matière. Vous pouvez faire valoir vos droits en adressant votre demande à dpo@waldbillig.lu



WALDBËLLEG

COMMUNE DE WALDBILLIG

Demande en obtention d'une prime d'encouragement pour élèves et étudiants

Prime allouée conformément à la décision du conseil communal du 27 mars 2023

Nom et prénom de l'élève/
de l'étudiant:

Matricule :

Nom et prénom du père,
de la mère ou du tuteur
(pour élèves mineurs) :

Adresse :

N° de téléphone :

Coordonnées bancaires :

Banque :

No de compte IBAN :

Titulaire du compte :

Établissement scolaire fréquenté :

Classe :

Diplôme obtenu :

_____, le _____

Signature du requérant

Pièces requises à joindre à la demande

- Copie du bulletin du dernier trimestre de l'année scolaire, ou bien
- Copie du diplôme obtenu

Réservé à l'administration communale

Date d'entrée _____ Demande complète () oui () non → renvoyée le : _____

Prime accordée : () oui → montant de :

() non → motif du refus :

Vu et certifié exacte

Waldbillig, le

Signature :

Information RGPD

Les données personnelles collectées à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale de Waldbillig. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles conformément au Règlement Européen de Protection des Données du 25 mai 2018. Les données collectées seront conservées jusqu'à révocation de votre part, conformément aux exigences légales prévues en la matière. Vous pouvez faire valoir vos droits en adressant votre demande à dpo@waldbillig.lu